



4 octobre 2023

(23-6650)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

TÜRKIYE: RÈGLEMENT SUR LES INVENTIONS DES EMPLOYÉS, LES INVENTIONS
RÉALISÉES DANS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET LES INVENTIONS DÉCOULANT DE PROJETS SOUTENUS
PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Membre présentant la notification	TÜRKIYE
--	---------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement sur les inventions des employés, les inventions réalisées dans des établissements d'enseignement supérieur et les inventions découlant de projets soutenus par les pouvoirs publics
Objet	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
Nature de la notification	[X] Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle [] Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/TUR/23_11348_00_x.pdf
Situation de la notification	[X] Première notification [] Modification ou révision du texte juridique notifié [] Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
Le texte notifié a pour objet de déterminer les procédures et principes concernant le barème des taxes pour les inventions des employés, la procédure d'arbitrage à suivre en cas de différend, les inventions réalisées dans les établissements d'enseignement supérieur et les inventions réalisées dans le cadre de projets soutenus par des institutions et des organismes publics.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	29 septembre 2017
Autre date	Publication: 29 septembre 2017

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	28 mars 2023
Autres renseignements	Règlement sur les inventions des employés, les inventions réalisées dans des établissements d'enseignement supérieur et les inventions découlant de projets soutenus par les pouvoirs publics (turc) https://www.mevzuat.gov.tr/mevzuat?MevzuatNo=23927&MevzuatTur=7&MevzuatTertip=5 (turc) Voir aussi IP/N/1/TUR/11 <i>(Code de la propriété industrielle - Loi n° 6769)</i>
Organisme ou autorité responsable	<i>Turkish Patent and Trademark Office (TÜRKPATENT – Office turc des brevets et des marques)</i> 13 Hipodrom Street 06560 Yenimahalle Ankara, Türkiye https://www.turkpatent.gov.tr Téléphone: (+90 312) 303 1 303 Courrier électronique: contact@turkpatent.gov.tr

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.